

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **18 janvier 2017 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Alexandre Cusson	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Jocelyn Chamberland	représentant de Saint-Guillaume
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

EST ABSENT MONSIEUR :

François Bernard	maire de Saint-Lucien
------------------	-----------------------

Également présents :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction
Mme Valérie Carrère, coordonnatrice à l'aménagement

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 14 décembre 2016**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 6 décembre 2016**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer - dépôt
 - B) Fibre optique / Mandat, le cas échéant
 - C) FQM / Cotisation 2017
- 7. Administration**
 - A) Droits de retraits exercés pour 2017
 - B) Règlements de répartition des sommes à percevoir par les municipalités en 2017 / Adoption

- C) Nominations
 - C.1) Fibre optique / Comité ad hoc
 - C.2) CRECQ

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
- C) Rapport des comités directeur et technique du PDZA
- D) Projet de modification au schéma d'aménagement
 - D.1) MRC-800 – Services autoroutiers dans l'affectation agroforestière / NDBC paroisse
 - D.1.1) Adoption du règlement

10. Gestion des cours d'eau

11. Matières résiduelles

- A) Ressourcerie Transition / Demande d'aide financière 2017, dépôt du rapport et 1^{er} versement
- B) Récupération Centre-du-Québec / Contrat gré à gré / Autorisation de signature

12. Sécurité publique

13. Développements économique, social et culturel

- A) Protocoles d'entente / Autorisation de signature
 - A.1) Coop de Solidarité artistique de la MRC de Drummond
 - A.2) Mouvement ESSARTS
 - A.3) Musée populaire de la photographie
 - A.4) Société d'histoire de Drummond
- B) OMH / Résolution d'intention
- C) Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) / Désignation de trois membres

14. Correspondance

- A) Demandes d'appui
 - A.1) MRC Lac-Saint-Jean-Est – Délai de traitement des dossiers par la CPTAQ
- B) Information générale

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC11594/01/17

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Michel Bourgois

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 DÉCEMBRE 2016 MRC11595/01/17**

Il est proposé par Marie Van Doorn
Appuyé par André Deslauriers
Et résolu

D'adopter et signer, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 14 décembre 2016.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 6 DÉCEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 6 décembre 2016, tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 17 janvier 2017, est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de JANVIER 2017. Il n'y a pas de question.

JANVIER 2017

Factures incompressibles acquittées	798 933,88 \$
Factures approuvées	34 528,84 \$
Rémunérations	5 868,90 \$
Allocations de dépenses	2 934,45 \$
Remboursement des dépenses	106,20 \$

B) FIBRE OPTIQUE

Mandat

mrc11596/01/17

ATTENDU le mandat octroyé en 2016 aux consultants MM. Alain et Richard Lampron portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire de la MRC de Drummond d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse, les membres du conseil s'en montrant satisfaits;

ATTENDU QU'afin de poursuivre les démarches amorcées, les étapes suivantes, qui consistent à procéder à l'ingénierie préliminaire du réseau, la recherche des partenaires et l'élaboration d'un plan d'affaires, devraient être entreprises;

ATTENDU l'annonce récente, par les gouvernements fédéral et provincial, de la disponibilité de financements pour l'accès à des services internet à large bande et l'intérêt des membres du conseil, après discussion, de poursuivre les travaux dans le dossier de la fibre optique et, conséquemment, pour l'accès à du financement;

ATTENDU QUE les 18 municipalités comprises sur le territoire de la MRC ont été invitées à signifier leur intérêt, ou non, à poursuivre les démarches entamées dans le dossier de la fibre optique et que 14 conseils locaux ont manifesté un tel intérêt;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif et de planification ont pris connaissance d'une offre de services transmise en janvier à la MRC par M. Richard Lampron et qu'ils en font la recommandation;

Il est proposé André Deslauriers
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

De mandater Monsieur Richard Lampron pour une deuxième phase du projet de fibre optique, consistant, dans un premier temps, à compléter les données nécessaires à la préparation des dossiers de demande de financement aux programmes *Brancher pour innover* et *Québec branché* et, dans un deuxième temps, pour la préparation d'un appel d'offres aux fins d'élaborer le dossier nécessaire à l'ingénierie préliminaire, le tout en respect de l'offre de services reçue le 4 janvier 2017, pour un montant total ne dépassant pas 25 000 \$ plus les taxes et les frais de déplacement.

D'autoriser l'engagement des sommes nécessaires pour cette deuxième phase du projet, afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée pour la mise en place possible de la fibre optique sur l'ensemble du territoire et que cette somme soit prise le Fonds de développement des territoires, à même la Partie IV Développement territorial et régional, des prévisions budgétaires 2017.

D'autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre des programmes de financement annoncés par les deux paliers de gouvernement, dans le respect de la date limite du 13 mars 2017.

ADOPTÉ

C) FQM

Cotisation 2017 mrc11597/01/17

Partie I - Administration générale FQM & Congrès

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

Que le compte suivant soit payé, à savoir :

FQM (contribution 2017, taxes incluses)	30 177,41 \$
Total :	30 177,41 \$

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) DROIT DE RETRAITS EXERCÉS POUR 2017 MRC11598/01/17

ATTENDU QUE les municipalités de Durham sud, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et de Sainte-Brigitte-des-Saults ont exercé leur droit de retrait de certaines parties de budgets incluses aux prévisions budgétaires 2017 adoptées par la MRC de Drummond le 23 novembre 2016, en respect des articles 188 et 188.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et qu'ils ont transmis une résolution conformément à la Loi;

ATTENDU QU'à compter de cette transmission, les représentants des municipalités concernées cessent de participer aux délibérations du conseil de la MRC qui portent sur l'exercice de la fonction faisant l'objet du retrait (article 188.1 de la LAU);

ATTENDU QUE la partie X Subventions CM fait l'objet de l'exercice de ces droits de retrait et qu'il y a lieu, conséquemment, de redéfinir les montants des subventions prévues pour chaque organisme retenu;

Il est proposé par Michel Bourgeois
Appuyé par André Deslauriers
Et résolu

D'autoriser la distribution des montants des subventions selon la répartition apparaissant au tableau suivant et que le projet de règlement MRC-818 soit ajusté en conséquence :

Retraits 2017				
Subventions CM- MRC-818	Avant retrait	Municipalité concernée	Montant retiré	Après retrait
CDC Drummond	10 000 \$	NDBC vil.	353,77 \$	9 646,23 \$
Fondation Sainte-Croix	7 500 \$	NDBC vil.	265,33 \$	7 234,67 \$.

Chambre de commerce (adhésion)	3 212,66 \$	Durham-Sud et NDBC vil.	188,98 \$ 188,98 \$	2 834,70 \$.
CALC	10 000 \$	Ste-Brigitte- des-Saults	380,68 \$	9 619,32 \$

ADOPTÉ

B) RÈGLEMENTS DE RÉPARTITIONS DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES
MUNICIPALITÉS EN 2017 - ADOPTION

Règlement MRC-808 - Partie I – Administration générale

mrc11599/01/17

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu

Que le règlement MRC-808 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités et la bâtisse et comportant des revenus et dépenses de 2 080 777 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-808 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

* **Règlement MRC-809 - Partie I – Administration générale FQM – Congrès** mrc11600/01/17

Il est proposé par Benoit Bourque
Appuyé par Michel Noël
Et résolu

Que le règlement MRC-809 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'adhésion à la FQM et le congrès de la FQM et comportant des revenus et dépenses de 29 530 \$, soit également adopté. Copie du règlement MRC-809 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC-810 - Partie II – Programme Rénovation

mrc11601/01/17

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

Que le règlement MRC-810 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation et comportant des revenus et dépenses de 559 000 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-810 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC-811 - Partie III – Entente de délégation de gestion SDED

mrc11602/01/17

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Jean-Guy Hébert
Et résolu

Que le règlement MRC-811 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de Développement économique de Drummondville (SDED) et comportant des revenus et dépenses de 1 024 923 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-811 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

Règlement MRC-812 - Partie IV – Développement territorial et régional**mrc11603/01/17**

Il est proposé par André Deslauriers
 Appuyé par Robert Boucher
 Et résolu

Que le règlement MRC-812 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds de Développement des Territoires (FDT) et comportant des revenus et dépenses de 367 854 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-812 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement MRC-813 - Partie V – Entente de services Drummondville - Gestion matières dangereuses****mrc11604/01/17**

Il est proposé par Michel Noël
 Appuyé par Mario Van Doorn
 Et résolu

Que le règlement MRC-813 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses et comportant des revenus et dépenses de 33 807 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-813 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement MRC-814 - Partie VI – Écocentre****mrc11605/01/17**

Il est proposé par Daniel Lafond
 Appuyé par André Deslauriers
 Et résolu

Que le règlement MRC-814 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets et comportant des revenus et dépenses de 680 000 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-814 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement MRC-815 - Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective****mrc11606/01/17**

Il est proposé par Daniel Lafond
 Appuyé par André Deslauriers
 Et résolu

Que le règlement MRC-815 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et le recyclage des matières résiduelles et comportant des revenus et dépenses de 1 973 874 \$ et 22 863 \$ en avance de fonds pour la durée du contrat de la cueillette sélective, soit adopté. Copie du règlement MRC-815 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ**Règlement MRC-816 - Partie VIII – Gestion des cours d'eau****mrc11607/01/17**

Il est proposé par Carole Côté
 Appuyé par Jean-Guy Hébert
 Et résolu

Que le règlement MRC-816 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 215 538 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-816 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

*** Règlement MRC-817 - Partie IX – Évaluation foncière****mrc11608/01/17**

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le règlement MRC-817 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibration et autres responsabilités, des municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus de 515 449 \$ et des dépenses de 515 449 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-817 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ*** Règlement MRC-818 - Partie X – Subventions CM****mrc11609/01/17**

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le règlement MRC-818 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes par les municipalités régies par le Code municipal et comportant des revenus et dépenses de 38 213 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-818 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ*** Règlement MRC-819 - Partie XI – Service d'inspection bâtiments et environnement****mrc11610/01/17**

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le règlement MRC-819 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection des bâtiments et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 53 997 \$, soit adopté. Copie du règlement MRC-819 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉ

*Exclut la Ville de Drummondville

C) NOMINATIONS**C.1) Fibre optique – Comité ad hoc****mrc11611/01/17**

ATTENDU l'annonce récente, par les gouvernements fédéral et provincial, de la disponibilité de financements pour l'accès à des services internet à large bande;

ATTENDU l'intérêt des membres du conseil de la MRC de Drummond pour le dossier de la fibre optique et, conséquemment, pour l'accès à un financement afin de préparer le dossier adéquatement;

ATTENDU l'octroi d'un premier mandat, en 2016, aux consultants A. et R. Lampron et la satisfaction du conseil pour le travail accompli lors de cette étape préliminaire;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a procédé à l'octroi d'un mandat pour une deuxième phase du projet de fibre optique, consistant, dans un premier temps, à compléter les données nécessaires à la préparation des dossiers de demande de financement aux programmes *Brancher pour innover* et *Québec branché* et, dans un deuxième temps, pour la préparation d'un appel d'offres aux fins d'élaborer le dossier nécessaire à l'ingénierie préliminaire;

ATTENDU la suggestion du consultant M. Richard Lampron à l'effet de constituer un comité de suivi des travaux à être entrepris par ce dernier;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 82 du *Code municipal du Québec*, un conseil peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et d'étudier une question quelconque, ces comités devant rendre compte de leurs travaux au conseil de la MRC;

Il est proposé par Benoit Bourque
 Appuyé par Alexandre Cusson
 Et résolu

De constituer le comité ad hoc sur la fibre optique, ayant pour mandat de s'assurer du bon déroulement de la deuxième phase du projet sur la fibre optique et d'émettre des recommandations au conseil de la MRC de Drummond, en participant à des rencontres de suivi avec le consultant désigné et la MRC.

Que le comité soit composé des membres suivants :

André Deslauriers
 Robert Corriveau
 Jean Parenteau
 Robert Boucher
 Michel Bourgeois
 Mario Van Doorn

Tous les élus acceptent leur nomination.

ADOPTÉ

C.2) CRECQ

MRC11612/01/17

ATTENDU QUE M. Daniel Lafond désire se retirer comme représentant de la MRC de Drummond au Conseil régional d'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ);

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC;

ATENDU QU'aucun autre élu n'a manifesté son intérêt pour ce poste;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Que Daniel Lafond demeure représentant la MRC sur le Conseil régional d'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ).

M. Lafond accepte de demeurer représentant.

Appuyé par Jean Parenteau (ou Félicien Cardin)
 Et résolu

Que M. Daniel Lafond demeure représentant de la MRC de Drummond sur le Conseil régional d'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ).

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} janvier 2017 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

M. Alexandre Cusson dépose et présente les sujets abordés lors de la réunion du 9 janvier dernier du comité d'aménagement (CAM).

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

M. Félicien Cardin dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du 10 janvier dernier du comité consultatif agricole (CCA).

C) RAPPORT DES COMITÉS DIRECTEUR ET TECHNIQUE DU PDZA

M. Jean-Pierre Vallée dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du 14 décembre dernier des comités directeur et technique du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

D) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

D.1) MRC-800 – Services autoroutiers dans l'affectation agroforestière / Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse

D.1.1) Adoption du règlement

mrc11611/01/17

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond peut, selon l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à tout moment modifier son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'adopté le 14 avril 1987 par le conseil de la MRC de Drummond, est entré en vigueur le 23 février 1988;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse a déposé par la résolution numéro 2015.249 une demande de modification du schéma d'aménagement dans le but de permettre la réalisation d'un projet d'arrêt routier à proximité de l'autoroute 20 sur le 13^e Rang Wendover;

ATTENDU QUE le projet consiste à aménager divers services pour les usagers de la route ainsi que les camionneurs et prévoit une composante récréotouristique;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole a pris connaissance de la demande et du projet lors de sa rencontre du 18 novembre 2015 et qu'il recommande au conseil de modifier le schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE lors de la séance du 25 novembre 2015, le conseil a adopté la résolution mrc11187/11/15 visant la préparation d'un projet de règlement;

ATTENDU QUE le comité consultatif agricole et le comité d'aménagement ont chacun pris connaissance des projets de règlement et du document argumentaire;

ATTENDU QU'un avis de motion et une demande de dispense de lecture ont été régulièrement donnés le 13 avril 2016 à l'effet du présent règlement;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté le 11 mai 2016 et qu'un avis du ministre a été demandé;

ATTENDU QUE la MRC a reçu le 19 juillet 2016 l'avis du ministre indiquant que le projet de règlement ne répondait pas aux orientations gouvernementales et devait être modifié;

ATTENDU QUE le promoteur a révisé son projet et qu'il a été présenté au CCA le 4 octobre 2016 et a préparé le document argumentaire qui accompagnera le règlement;

ATTENDU QUE le CCA et le CAM recommandent de modifier le règlement ;

ATTENDU QUE le règlement a été modifié pour tenir compte du projet révisé ainsi que des commentaires et des demandes du MAMOT;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'adopter le règlement MRC-800 modifiant le schéma d'aménagement et le document argumentaire présenté par le demandeur.

De transmettre ces documents aux municipalités de la MRC, aux MRC adjacentes et au MAMOT.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Il n'y a aucun point de discuté.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RESSOURCERIE TRANSITION

Demande d'aide financière 2017, dépôt du rapport et 1^{er} versement

mrc11612/01/17

ATTENDU QU'en novembre 2015 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;

ATTENDU QUE le 15 novembre 2016, Ressourcerie Transition a transmis à la MRC de Drummond une demande d'aide financière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le 23 novembre 2016, la MRC de Drummond adoptait les prévisions budgétaires pour 2017, qui prévoient un budget de mise en œuvre de son plan d'action en gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QU'un montant de 70 000 \$ a été retenu dans le budget PGMR 2017 pour Ressourcerie Transition inc. afin de soutenir l'organisme dans son fonctionnement et son développement;

ATTENDU QU'un calendrier de versements de l'aide financière pour Ressourcerie Transition inc. est fixé pour 2017 et que les versements sont prévus en janvier, avril, juillet et octobre;

ATTENDU QUE Ressourcerie Transition inc. doit transmettre au préalable à la MRC un rapport d'activités et financier pour l'obtention de chacun des versements;

ATTENDU QUE ledit organisme a déposé auprès du CAP de la MRC de Drummond son quatrième rapport 2016 et que celui-ci fait état de résultats très satisfaisants;

ATTENDU QUE les membres du comité d'administration et de planification ont pris connaissance du rapport financier déposé le 5 janvier 2017 ainsi que de la demande de versement prévue pour le mois de février et proposent l'adoption d'une résolution en ce sens;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

D'accorder la demande d'aide financière 2017 de 70 000 \$ à Ressourcerie Transition.

Les versements seront effectués en janvier, avril, juillet et octobre 2017.

De procéder au premier versement pour l'année 2017 à Ressourcerie Transition inc., soit 17 500 \$, à même la Partie I - Administration générale des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Drummond (règlement MRC-808).

ADOPTÉ

B) RÉCUPÉRATION CENTRE-DU-QUÉBEC

Contrat gré à gré – Autorisation de signature

mrc11613/01/17

ATTENDU la résolution # mrc7937/06 autorisant la conclusion d'une entente de gré à gré, le 25 janvier 2006, avec Récupération Centre-du-Québec pour la fourniture des services d'un écocentre et de ceux liés au tri et au traitement des matières recyclables;

ATTENDU QUE ladite entente d'une durée de 10 ans (2007 à 2016), s'est terminée le 31 décembre 2016;

ATTENDU la résolution # mrc11492/09/16 demandant à monsieur Coiteux, ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la MRC de Drummond à octroyer, sans demande de soumission, un contrat de gré à gré à Récupération Centre-du-Québec pour une période de 10 ans, comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2026, pour la fourniture des services d'un écocentre et de ceux liés au tri et au traitement des matières recyclables issues de la collecte sélective du territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une réponse positive à cette demande le 22 décembre 2016;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture des services d'un écocentre et de ceux liés au tri et au traitement des matières recyclables à Récupération Centre-du-Québec pour une période de 10 ans, comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2026.

D'autoriser la directrice générale, et le préfet, à signer l'entente avec Récupération Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est discuté.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PROTOCOLES D'ENTENTE – AUTORISATION DE SIGNATURE

A.1) Coop de Solidarité artistique de la MRC de Drummond

mrc11614/01/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle ;

ATTENDU QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement ledit organisme afin qu'il puisse entre autres opérer un lieu de diffusion au centre-ville et développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des artistes des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2017;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Robert Boucher
Et résolu

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2017 avec la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond.

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

A.2) Mouvement ESSARTS

mrc11615/01/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle ;

ATTENDU QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire ;

ATTENDU la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement ledit organisme afin qu'il puisse entre autres opérer un lieu de diffusion et développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des citoyens du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2017;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Marcel Bergeron
Et résolu

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2017 avec Mouvement ESSARTS.

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

A.3) Musée populaire de la photographie

mrc11616/01/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement le Musée populaire de la photographie, afin que ledit organisme puisse s'acquitter de son mandat et de sa mission prévus dans son plan de développement stratégique, notamment en ce qui a trait aux normes muséales et au développement de sa clientèle;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2017;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Claude Bahl
Et résolu

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2017 avec le Musée populaire de la photographie.

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

A.4) Société d'histoire de Drummond

mrc11617/01/17

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 14 décembre 2016 à l'adoption de son cinquième plan d'action triennal 2017–2019 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE l'action 7 du plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnaisse et supporte financièrement des organismes culturels professionnels de son territoire ;

ATTENDU QUE la recommandation du comité culturel de la MRC de Drummond, à reconnaître et supporter financièrement la Société d'histoire de Drummond, afin que ledit organisme puisse développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique pour l'année 2017;

Il est proposé par Benoit Bourque
Appuyé par Thérèse Francoeur
Et résolu

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente pour l'année 2017 avec la Société d'histoire de Drummond.

D'autoriser le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

B) OMH

Résolution d'intention

mrc11618/01/17

ATTENDU l'intention du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de favoriser la fusion d'offices d'habitation en vue d'en réduire le nombre et simplifier ainsi les structures de gestion et d'amélioration de la performance organisationnelle, au bénéfice des résidents et des requérants en logement social;

ATTENDU QUE les municipalités se trouvant sur le territoire d'une MRC se consultent pour déterminer si elles désirent que la MRC déclare sa compétence en matière de logement social;

ATTENDU QUE cette question est déterminée conformément aux règles de vote en vigueur à la MRC concernée et conformément aux articles 201 et 202 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les représentants des municipalités se trouvant sur le territoire de la MRC de Drummond ont accueilli les représentants de l'Office municipal d'habitation de Drummondville (OMH), le 1^{er} novembre 2016, pour statuer sur trois options : La déclaration de compétence de la MRC de Drummond en matière de logement social, le regroupement de plusieurs OMH sur le territoire ou l'intégration des OMH de la MRC à l'OMH de Drummondville et qu'elles ont également invité, lors de cette rencontre, les OMH des municipalités concernées;

ATTENDU QUE, le 23 novembre 2016, une deuxième rencontre sur le sujet a eu lieu entre les membres du conseil désignés, à laquelle ont été invités les représentants de l'office d'habitation de Drummondville;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

De signifier que les municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Drummond ne désirent pas que cette dernière déclare sa compétence en matière de logement social, les offices municipaux d'habitation (OMH) des municipalités ayant également été consultés sur la question, le 1^{er} novembre 2016.

De mandater l'Office municipal d'habitation de Drummondville afin de mettre en marche la procédure nécessaire en lien avec la proposition alternative retenue lors de la rencontre du 1^{er} novembre, soit l'intégration des OMH existants par l'OMH de Drummondville.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution aux organisations intéressées.

ADOPTÉ

C) FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Désignation de trois membres**mrc11619/01/17**

ATTENDU QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) sera mis en place avec un budget qui, à terme, atteindra 100 M\$ par année;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) amorce parallèlement la révision de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, une stratégie que le gouvernement désire arrimer aux priorités régionales;

ATTENDU QU'une tournée régionale débutera dès la fin du mois de janvier 2017, que les MRC seront appelées à jouer un rôle de premier plan qui, dans chaque région, permettra de dégager des priorités d'intervention qui seront inscrites dans la prochaine Stratégie et qui pourront être financées par le FARR;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour participer à cet événement, de désigner trois membres du conseil, dont le préfet et le maire de la municipalité la plus populeuse;

ATTENDU QUE les membres CAP proposent la désignation de Mme Carole Côté comme troisième personne;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Robert Corriveau
Et résolu

De désigner en plus de M. Jean-Pierre Vallée et M. Alexandre Cusson, Mme Carole Côté, mairesse de Wickham, pour participer à la tournée régionale sur le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), prévue le 26 janvier.

ADOPTÉ**14. CORRESPONDANCE**

A) DEMANDES D'APPUI

A.1) MRC Lac-Saint-Jean-Est – Délai de traitement des dossiers par la CPTAQ mrc11620/01/17

ATTENDU la résolution 9489-11-2016 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Paradis, d'allouer les ressources nécessaires à la CPTAQ pour qu'elle puisse rendre ses décisions dans des délais raisonnables ;

ATTENDU QUE dans sa déclaration de services aux citoyens, la CPTAQ mentionne qu'elle s'engage à rendre disponible son orientation préliminaire dans un délai de 45 jours suivant le dépôt de la demande;

ATTENDU QUE dans cette même déclaration, la CPTAQ mentionne qu'elle s'engage à acheminer la décision dans les 30 jours suivants l'expiration du délai qui est accordé par la loi pour présenter des observations à la suite de l'orientation préliminaire ou dans les 45 jours suivant l'audience si la demande a fait l'objet d'une rencontre publique;

ATTENDU QUE dans la majorité des dossiers, ces délais sont largement dépassés;

ATTENDU QU'à titre d'exemple, la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a déposé une demande d'exclusion en juillet 2014, qu'elle a reçu l'orientation préliminaire le 19 janvier 2015, qu'une rencontre publique a été tenue le 24 septembre 2015 et que la décision a été rendue le 9 mars 2016;

ATTENDU QUE les délais de traitement d'autres dossiers d'exclusion ou d'autorisation déposés par les municipalités et les citoyens, sont jugés trop longs par le milieu municipal ;

ATTENDU QUE de tels délais peuvent compromettre la réalisation de certains projets et nuire au développement des municipalités et des régions;

ATTENDU QUE ces délais causent de l'incertitude et de l'inquiétude dans les communautés et auprès des entrepreneurs;

ATTENDU QUE le fait d'accélérer l'analyse des demandes à la CPTAQ aurait un impact positif non négligeable sur l'économie des municipalités et des régions ainsi que pour le développement à l'échelle de la province;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif agricole (CCA), du comité d'aménagement (CAM) et du comité administratif et de planification (CAP) ;

Il est proposé par Alexandre Cusson
Appuyé par Robert Bergeron
Et résolu

D'appuyer la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et les autres MRC ayant entrepris une démarche auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation visant à réduire les délais de traitement des dossiers par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

De demander au ministre d'intervenir auprès de la CPTAQ afin que la Commission ait accès aux ressources nécessaires afin de traiter les demandes dans des délais raisonnables.

De transmettre la présente résolution au ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, monsieur Pierre Paradis, à la présidente de la CPTAQ, madame Marie-Josée Gouin, au Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, Monsieur Laurent Lessard, aux députés de la région de Drummond et au président de la fédération de l’UPA du Centre-du-Québec.

ADOPTÉ

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de décembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

15. DIVERS

Aucun dossier n'est traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11621/01/17

L’ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n’étant faite,

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 55.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière